



Administration Communale
d'Esch-sur-Sûre

1, an der Gaass L-9150 Eschdorf

www.esch-sur-sure.lu

Avis au public

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le public est informé que, par délibération du 17 juillet 2026, approuvée par la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics le 11 août 2026 et par le Ministre des Affaires intérieures le 17 août 2026, no de référence 322/26/CR, le conseil communal d'Esch-sur-Sûre a confirmé le règlement du 19 juin 2026 du collège des bourgmestre et échevins portant sur une réglementation temporaire de la circulation à Eschdorf.

Le texte intégral du règlement est à la disposition du public au secrétariat communal.

Eschdorf, le 19 août 2026

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la Secrétaire,

la Bourgmestre,

Date d'affichage : 19 août 2026